

Pronovo-Cockpit

Etat au 1^{er} janvier 2023

Le cockpit Pronovo 2022 montre les principaux chiffres clés pour les programmes d'encouragement gérés par Pronovo. En 2022, Pronovo a reçu au total près de 30'000 demandes de rétribution unique, ce qui représente un record pour ce programme d'encouragement. En 2022, 27'321 rétributions uniques (PRU et GRU) ont été versées pour des installations photovoltaïques. Le programme d'encouragement « Système de rétribution de l'injection (SRI) » enregistre une faible charge pour le fonds alimenté par le supplément en raison du prix de marché de référence élevé (PMR) en 2022.

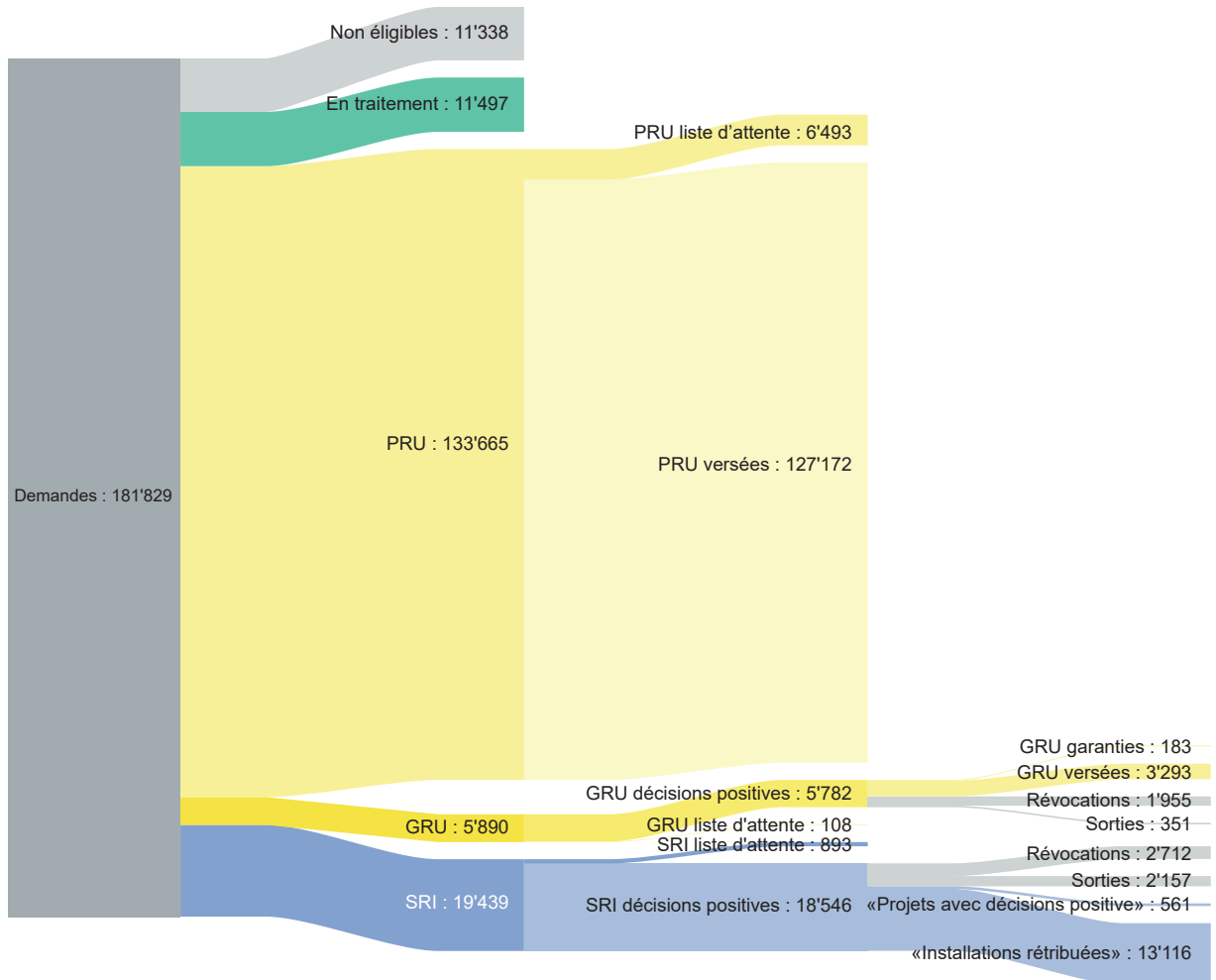


Illustration 1 Nombre de demandes et de décisions depuis le début des programmes d'encouragement
Rétribution unique pour petites installations PV (PRU)
Rétribution unique pour grandes installations PV (GRU)
Système de Rétribution de l'injection (SRI)

Illustration 1, Nombre de demandes et de décisions depuis le début des programmes d'encouragement

« Demandes » : Entre le 01.01.2022 et le 31.12.2022, Pronovo a reçu un total de 29'984 demandes de rétribution. Celles-ci ont été affectées aux listes d'attentes pour les différents programmes d'encouragement (PRU, GRU) en fonction du type d'installation.

« En traitement » : Cette rubrique comprend les projets dont les dossiers ne sont pas encore complets à l'heure actuelle.

Système de Rétribution de l'injection

Table 1 : Installations rétribuées au prix du marché de référence

Technologie	Nr.	Puissance [MW]	Production [MWh/a]	Rétribution ¹ [KCHF]
Biomasse	201	25	124'470	1'642
Photovoltaïque	11'382	390	365'087	30'927
Hydraulique	464	50	209'334	-8'496
Eolien	10	0	624	-42
Total	12'057	465	699'515	24'031

Table 2 : Installations SRI dans la commercialisation directe

Technologie	Nr.	Puissance [MW]	Production [MWh/a]	Rétribution ¹ [KCHF]
Biomasse	122	371	1'346'713	-96'839
Photovoltaïque	698	296	276'098	-9'703
Hydraulique	206	479	1'647'607	-209'297
Eolien	33	74	120'246	-12'090
Total	1'059	1'220	3'390'664	-327'929

Tab. 1 et 2: Installations SRI rétribuées au prix du marché de référence et celles dans la commercialisation directe

Depuis le 01.04.2018, les installations SRI ont la possibilité de passer volontairement au modèle de commercialisation directe. Pour les grandes installations SRI, la [commercialisation directe](#) est obligatoire. Le passage des installations soumises à l'obligation a été achevé au 01.01.2020. En date du 1er janvier 2023, 1'059 installations au total se trouvaient en système de commercialisation directe.

Table 3 : Projets avec décision positive pour le SRI

Technologie	Nr.	Puissance [MW]	Production [MWh/a]	Rétribution ¹ [KCHF]
Biomasse	32	54	291'687	-20'044
Géothermie	3	7	61'342	7'299
Photovoltaïque	6	20	20'364	-3'890
Hydraulique	63	99	379'211	-44'226
Eolien	457	1'067	1'827'839	-140'449
Total	561	1'247	2'580'443	-201'310

Table 4 : Liste d'attente SRI

Technologie	Nr.	Puissance [MW]	Production [MWh/a]	Rétribution ¹ [KCHF]
Biomasse	277	74	492'490	14'412
Géothermie	3	15	123'516	14'697
Photovoltaïque	26	8	7'018	-1'038
Hydraulique	231	233	773'290	-98'538
Eolien	356	922	1'622'726	-123'366
Total	893	1'252	3'019'040	-193'833

¹ Régulièrement chaque année : bilan positif = les exploitant/es d'installations reçoivent une note de crédit ; bilan négatif = les exploitant/es d'installations reçoivent une facture

Tableaux 1, 2 et 3: coûts de rétribution plus bas qu'auparavant :

Pour les installations dans le SRI, un certain taux de rétribution par kWh d'électricité injectée est garanti dans la décision. Ce taux de rétribution se compose du [prix de marché](#) de référence et de la prime d'injection. Les prix du marché de l'électricité se sont maintenus à un niveau élevé tout au long de l'année 2022. Ainsi, les installations dont le taux de rétribution était inférieur au prix de marché de référence ont dû payer la partie excédentaire au fonds alimenté par le supplément. De ce fait, les coûts de rétribution en 2022 ont été nettement inférieurs à ceux des années précédentes. Pour plus d'informations sur l'impact du PMR élevé sur les SRI, veuillez consulter [la notice de Pronovo](#).

Rétributions uniques

Table 5 : Installations PRU et GRU rétribuées / versées

Etat	Nr.	Puissance [MW]	Production [MWh/a]	Rétribution ² [KCHF]
PRU versée	127'172	1736	1'691'482	1'152'874
GRU versée	3'293	955	885'551	393'212
Total	130'465	2'691	2'577'033	1'546'086

Table 6 : GRU garantie

Etat	Nr.	Puissance [MW]	Production [MWh/a]	Rétribution ² [KCHF]
GRU garantie	183	95	99'952	28'726
Total	183	95	99'952	28'726

Table 7 : Liste d'attente PRU / GRU

Etat	Nr.	Puissance [MW]	Production [MWh/a]	Rétribution ² [KCHF]
PRU	6'493	91	98'108	42'204
GRU	108	44	47'742	13'464
Total	6'601	135	145'850	55'668

2 unique

Tab. 5: Installations PRU et GRU rétribuées / versées

« PRU versée » : Depuis le début de l'année 2022, la PRU a été payée pour 26'595 installations photovoltaïques.

« GRU versée » : En 2022, 726 installations photovoltaïques ont pu obtenir une GRU jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.

Tab. 6: GRU garantie

« GRU garantie » : A l'heure actuelle, 183 projets ont obtenu un octroi de rétribution. Cela signifie que la GRU sera versée à ces installations si elles sont réalisées dans les 12 mois suivant la date d'octroi de la rétribution. Depuis le début de l'année 2022, 31 garanties de rétribution ont été révoquée pour des installations qui n'ont pas été mises en service dans les délais prévus.



Explication des termes:

Production [MWh/a] : Production [MWh/a] : les données de production annuelles indiquées représentent des valeurs prévisionnelles communiquées par les exploitantes et exploitants d'installations au moment de la demande. Ces valeurs prévisionnelles peuvent différer par rapport à la production effective.

De plus amples informations sur la production effective d'électricité des installations dans le SRI sont disponibles dans les rapports trimestriels [Cockpit SRI](#).

Rétribution [KCHF] : il s'agit de la rétribution effectivement payée aux exploitantes et exploitants d'installations à partir du fonds par le supplément. La partie excédentaire éventuelle est facturée aux exploitantes et exploitants, ce qui a pour effet de réduire les coûts de rétribution.